

*genèse
de l'OMGA*

L'Organisme mixte de gestion agréé Auvergne...
pour qui ?
pourquoi ?
comment ? (pages 2, 3)



L'Organisme mixte de gestion agréé Auvergne...

- fort de **3 000 adhérents**
(leurs droits et leurs obligations) (page 4)
- son rôle auprès de ses adhérents (page 5)
- ses missions et les avantages consentis (page 6)

*fonctionnement
de l'OMGA*



*Les +
de l'OMGA*

L'Organisme mixte de gestion agréé Auvergne...

- **3 000 heures de formation pour tous** (pages 7, 8)
- + d'infos et + de visibilité sur **Internet** (page 9)
- + de **statistiques pour appréhender le secteur** (page 10)





UN ORGANISME DE GESTION... créé par qui, pour qui et pourquoi ?

1976 : naissance du CGA Auvergne...

Issus de la loi de finances rectificative de 1974, les **centres de gestion comptable agréés** ont été créés **à l'initiative** des experts-comptables, des chambres consulaires et des syndicats professionnels. Leur statut juridique est celui d'**associations loi 1901**, qui bénéficient d'un **agrément donné par l'administration fiscale pour 6 ans** et **renouvelable**.

Le Centre de gestion comptable agréé de la région Auvergne a été créé le **26 septembre 1976** par l'**ordre régional des experts-comptables**.

... 2018 : le CGA Auvergne devient Organisme mixte de gestion agréé

L'**Organisme mixte de gestion agréé Auvergne** a pris la suite du CGA Auvergne le **16 octobre 2017**. En plus des professionnels précédemment adhérents du CGA Auvergne, principalement les commerçants et artisans, l'OMGA offre désormais ses services aux **professions libérales**, **depuis le 28 janvier 2018**, date à laquelle l'Administration fiscale lui a donné **un nouvel agrément pour trois ans**.

POUR les commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales et toute activité exercée avec le statut de société imposée à l'impôt sur les sociétés.

POUR leur apporter différents services :

- leur assurer une **égalité fiscale** avec les salariés
- leur apporter une meilleure **connaissance de leurs résultats**
- leur apporter une **assistance en matière de gestion** :
 - assistance **technique**
 - analyse des informations en matière de **prévention des difficultés économiques**
 - actions tendant à l'**amélioration de leur gestion et de leurs résultats**
- leur donner accès à une **offre de formation** adaptée à leurs besoins

L'ORGANISME MIXTE DE GESTION **AGRÉÉ AUVERGNE** son fonctionnement, ses ressources

Un fonctionnement d'association

L'Organisme mixte de gestion agréé Auvergne étant constitué **sous forme associative**, un conseil d'administration, un bureau et des commissions de travail ont été mis en place. Une assemblée générale est organisée une fois par an.

Le **conseil d'administration** est élu pour 3 ans (dernière élection lors de l'assemblée générale du 12 novembre 2018) et composé de 20 membres, 13 experts-comptables et 7 artisans, commerçants, artisans et professionnels libéraux. Son président est **Jean-Michel Belle**, expert-comptable (voir son portrait page 6)

Ses ressources : les cotisations de ses adhérents

Les **cotisations annuelles des adhérents** de l'OMGA Auvergne représentent ses **uniques ressources**.
Son chiffre d'affaires pour **2018** était de **579 K€**.
L'OMGA Auvergne ne bénéficie d'**aucune subvention**.





3 000 ADHÉRENTS leurs obligations et leurs droits

Règle n° 1 : adhérer à l'OMGA Auvergne et payer sa cotisation annuelle

La cotisation de l'OMGA Auvergne pour 2019 est de =

- 235 € TTC pour les BIC et les BA
- 188 € TTC pour les BNC
- 99 € TTC pour les micro-entreprises
- 99 € TTC pour les entreprises en première année d'activité

Règle n° 2 : respecter les statuts

L'OMGA Auvergne étant régi par une association, chacun de ses membres à jour de sa cotisation doit respecter les règles édictées par les statuts de l'association.

L'adhérent doit notamment **se soumettre aux contrôles de concordance, de cohérence et de vraisemblance des déclarations fiscales et au contrôle de TVA définis par les statuts et permettant de bénéficier des avantages fiscaux**. Il doit également se soumettre depuis 2017 à un **examen périodique de sincérité (EPS)** s'appuyant sur l'examen par l'OMGA, à une fréquence pluriannuelle (variable selon que l'adhérent est accompagné ou non par un professionnel de l'expertise comptable) et par échantillon, de pièces justificatives, notamment pour s'assurer de la déductibilité de certaines charges déduites du résultat.

L'OMGA envoie un compte-rendu de mission à l'issue de ses travaux à chacun de ses adhérents.

EN CONTREPARTIE, l'adhérent peut...

— Bénéficiaire d'avantages fiscaux (catégorie Bénéfices industriels et commerciaux, Bénéfices non commerciaux, Bénéfices agricoles, régime fiscal Impôt sur le revenu)

- Non-majoration de la base imposable (base majorée de 1,25 pour les non-adhérents à un OMGA)
- Réduction d'impôt plafonnée aux 2/3 des dépenses pour frais de comptabilité dans la limite de 915 €, en cas d'option pour un régime du réel.

— Bénéficiaire de tous les services offerts par l'OMGA Auvergne (catégorie Bénéfices industriels et commerciaux, Bénéfices non commerciaux, Bénéfices agricoles, régime fiscal Impôt sur le revenu et Impôt sur les sociétés)

- Production pour chacun des adhérents d'un dossier de gestion pédagogique assorti d'une alerte en cas de détection de difficultés économiques et financières
- Production de statistiques professionnelles (22 professions étudiées)
- Possibilité pour l'adhérent de participer à l'observatoire économique (5 professions représentées : pharmaciens, boulangers pâtisseries, bouchers charcutiers, coiffeurs, restaurateurs)
- Bénéficiaire du rattachement gratuit de son site à l'annuaire des sites des adhérents en ligne sur www.omga-auvergne.fr
- Bénéficiaire d'un espace personnalisé sur le site de l'OMGA, permettant un accès rapide et pratique à toutes les données qui le concernent et des échanges réguliers avec l'OMGA
 - Bénéficiaire de façon illimitée de toutes les formations proposées par l'OMGA

L'OMGA AUVERGNE son rôle auprès de ses adhérents

Remise annuelle d'un dossier de gestion et de prévention (voir Annexe 1)

Ce dossier comporte pour chacun des adhérents :

- ses chiffres clés
- la tendance observée dans son secteur d'activité
- son activité
- sa structure financière
- ses ratios
- un volet pédagogique

Mais également une partie "commentaire personnalisé" sur l'analyse des risques :

- résumé des points forts et des points faibles de l'entreprise
- identification de certains dysfonctionnements
- détection des éventuelles difficultés économiques et financières

Détection des difficultés économiques et financières

Par la loi du 2 août 2005, l'OMGA Auvergne s'est vu confier **une mission de prévention des difficultés économiques** de ses adhérents.

Il a pour rôle de **diagnostiquer** ces éventuelles difficultés, d'orienter vers des **micro-formations**, voire de renvoyer l'adhérent vers les propres services de l'**OMGA Auvergne** ou un **expert-comptable** pour une analyse personnalisée de sa situation.

Accès donné à des statistiques nationales

L'OMGA est adhérent à la **Fédération des centres de gestion comptable agréés (FCGA)**. La fédération regroupe près de 100 centres de gestion agréés qui représentent environ **300 000 petites entreprises** et édite des **statistiques annuelles pour 77 professions**.

Si son domaine fait partie de ceux qui sont étudiés, chaque année, l'adhérent reçoit donc une **synthèse relative à son activité**, en plus de données chiffrées communiquées **chaque mois ou chaque trimestre, selon les professions (voir Annexe 2)**.

L'OMGA va étendre bientôt cet accès à des statistiques professionnelles aux professions libérales.

*"Cahiers bleus",
édités chaque
trimestre par
la FCGA.*





L'OMGA AUVERGNE ses missions et les avantages consentis

Qu'est-ce qu'une "mission type" de l'OMGA Auvergne ?

Après envoi à l'administration fiscale des **déclarations de résultats et de TVA** d'une entreprise adhérente, l'OMGA, co-destinataire du document, en examine « **la cohérence, la concordance et la vraisemblance** ».

L'Administration a également impulsé un renforcement des contrôles de la part des OMGA : examen périodique de sincérité ou EPS, contrôle du fichier des écritures comptables... ainsi qu'un élargissement de ces derniers (contrôle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

Les avantages pour les adhérents

Sur la base d'une déclaration d'appartenance et d'un compte-rendu de mission fourni par l'OMGA à l'administration fiscale et selon le statut juridique et fiscal de son entreprise, l'adhérent pourra bénéficier notamment d'un **impôt minoré**.

Tout adhérent reçoit en plus chaque année un « **dossier de gestion et de prévention** » personnalisé : ce document très complet comprend, par exemple, des chiffres clés, la tendance observée dans son secteur d'activité, des informations sur son activité, ses ratios, un résumé des points forts et des points faibles de son entreprise, voire un signal d'alarme éventuel en cas de difficultés économiques et financières.

Dans l'adhésion à l'OMGA Auvergne est comprise la participation à toutes les **formations** dispensées par l'OMGA. (voir détail page 8)

LA FORMATION POUR TOUS

3 000 heures par an

En 2018, ils ont été **483 stagiaires** à participer aux formations dispensées par l'OMGA Auvergne, soit **62 stages**. Un vrai "plus" pour les adhérents, **sur bien des aspects...**

Un programme de formations très riche

L'**actualité sociale et juridique** fait régulièrement l'objet de formations destinées à optimiser l'efficacité de l'activité de l'adhérent en actualisant ses connaissances : ont ainsi été proposés des rendez-vous autour **des baux commerciaux et du droit au bail** ou **un rappel des règles d'établissement des documents commerciaux**.

Les formations en **informatique** et sur le maniement d'**Internet** font partie des formations plébiscitées par les adhérents : **la pratique d'Excel, la retouche photo, la réalisation de documents de communication ou de diaporamas avec PowerPoint...** ont fait l'objet de stages.

L'OMGA Auvergne programme également des formations dans le domaine du **développement de l'activité et de l'efficacité professionnelle**. Les adhérents peuvent se voir proposer des formations sur **la vente, le langage des couleurs, l'accueil. Un stage dédié à la gestion des conflits**, un autre sur **la stratégie commerciale et marketing** ont également fait partie des formations dispensées par l'OMGA au cours des derniers mois.

Des formations spécifiques sont organisées à destination des pharmaciens.

Des intervenants reconnus

Pour assurer ces formations, l'OMGA Auvergne fait appel aux **meilleurs professionnels** des différentes disciplines, à l'intérieur et hors de la région : **experts-comptables, avocats, notaires, conseillers en gestion de patrimoine, informaticiens, conseillers en action commerciale, sophrologues, coachs, etc.**

Des stages compris dans la cotisation

Le coût des **formations** dispensées par l'**OMGA Auvergne** est **compris dans la cotisation**. **L'adhérent (le chef d'entreprise, son conjoint, ses salariés)** peut participer à **autant de stages** qu'il le souhaite dans l'année.

Tout est fait pour **faciliter la vie** du stagiaire : formations courtes sur une journée ou même le temps du petit-déjeuner, le lundi pour les commerçants, repas organisés en commun, etc.

Un autre timing : la demi-journée

Pour coller au mieux au rythme exigeant de la vie des chefs d'entreprise, l'**OMGA Auvergne** programme également des **stages sur une demi-journée**.

Des offres complémentaires pour les adhérents relevant des BNC

L'**OMGA Auvergne** programme dès maintenant des **stages particulièrement adaptés aux adhérents exerçant une profession libérale**.

LA FORMATION POUR TOUS (SUITE)

EXEMPLE DE STAGE = "Savoir gérer les conflits" Le formateur et deux adhérentes-stagiaires témoignent...

Larbi Cherara, formateur au sein de Carré Formation, basé à Paris : « Les barrières tombent facilement. »

"Après 20 ans passés en entreprise, dans le management en France et à l'international, je conçois et j'anime des formations en management, en communication et en développement personnel. J'interviens assez régulièrement pour les CGA en France ; ainsi, j'ai animé récemment pour le CGA de Nancy un stage sur la gestion du temps et des priorités.

Le public des CGA et OMGA est composé de groupes hétéroclites, aux vécus professionnels très différents, ce qui rend l'exercice pédagogique particulier. Je m'organise donc pour créer une dynamique de groupe en proposant des présentations croisées, pour faire tomber les barrières entre les participants. Mais les stagiaires finissent par se livrer complètement car ils n'ont pas de relations les uns avec les autres, à la différence des personnels que je rencontre à l'intérieur des entreprises.

La thématique de la gestion des conflits est un puits sans fond. Elle nous percute dans notre sphère personnelle et professionnelle. Conflit de besoins ? Conflit d'intérêts ? Conflit de valeurs ? Il faut le déterminer car on ne développe pas la même stratégie derrière. Il faut connaître son mode de fonctionnement préférentiel pour adopter d'autres clés. Il faut en fait accepter de mieux se comprendre pour pouvoir mieux comprendre l'autre."

Hélène Aubert et Sophie Chermette, gérantes de la Pharmacie Lavoisier à Clermont-Ferrand : « Quand on reçoit le livret de formation de l'OMGA, on le fait tourner. »

• Hélène Aubert : "J'ai assisté à ce stage car je suis souvent démunie en cas de conflits. Je voulais trouver des clés de comportement. J'ai été vite détendue car il y avait beaucoup de bienveillance autour de la table. Tout le monde a pu se livrer. Ce formateur, avec lequel j'avais déjà suivi une formation à l'OMGA au printemps, était très bien pour créer une interactivité entre les stagiaires, dont les profils sont toujours extrêmement variés dans les formations de l'OMGA, de la coiffeuse à l'informaticien et au car-releur. Mais cela permet d'avoir des échanges et de voir les difficultés des autres. J'aurais toutefois aimé qu'on puisse suivre une journée de formation supplémentaire pour avoir le temps de faire des travaux pratiques. Dans l'équipe, nous participons à beaucoup de formations de l'OMGA. Quand on reçoit le livret, on le fait tourner. J'ai suivi pour ma part des formations sur la photo, Facebook, l'auto-hypnose, que j'ai beaucoup aimé. J'ai fait ce stage par curiosité mais je mets en pratique tout ce que j'y ai appris ! Les stages d'informatique nous ont aussi bien aidés à débroussailler beaucoup de choses. Mon associée, elle, suit davantage les formations sur l'actualité fiscale et sociale."

• Sophie Chermette : "Ces formations dispensées par l'OMGA Auvergne sont une opportunité fantastique. Elles sont toujours de qualité, dans le choix des thèmes, le niveau proposé. Y participer est à chaque fois porteur et gagnant pour nous. Je suis pour ma part toujours contente d'apprendre des choses. Je me rappelle la première formation informatique que j'ai eue à l'OMGA. Internet en était à ses balbutiements. On nous a parlé des virus et on n'en voyait jamais. Mais, ô surprise, j'en avais ! J'ai pu enrayer le problème à temps. Récemment, on a suivi le stage 'Préparer votre départ à la retraite'. Ça va nous permettre de réfléchir à ce qu'on peut mettre en place."





UN SITE INTERNET PERFORMANT des infos utiles, des espaces personnalisés et une plateforme innovante

Une adresse : www.omga-auvergne.fr

Des infos pratiques pour tous...

Le site Internet de l'OMGA Auvergne regroupe, de façon claire et synthétique, l'ensemble des **informations pratiques** utiles aux adhérents : notamment la présentation des **missions de l'OMGA** (dossier de gestion, commentaire personnalisé sur l'analyse des risques, etc.), **les calendriers des formations**, pour le trimestre en cours et les trimestres passés (formations dont le coût est compris dans le montant de la cotisation annuelle), une revue de **l'actualité de l'OMGA** (participation à des événements liés au monde de l'entreprise, aux Trophées des Ailes de la TPE décernés chaque fin d'année...), des **informations utiles sur le plan fiscal**, etc.

... et un espace personnalisé pour chacun

L'OMGA a mis en place sur son site Internet, à l'attention de ses adhérents et également pour les experts comptables avec lesquels il est en relation, des **espaces personnalisés**. Via un code d'accès, l'adhérent ou l'expert comptable peut aller consulter **tous les documents qui le concernent** et **échanger** facilement des informations avec l'OMGA. Il peut également **s'inscrire à une formation**, transmettre son chiffre d'affaires pour **participer à l'observatoire** mis en place par l'OMGA pour certaines professions, etc.

+ Une visibilité des entreprises sur la Toile

Nombre de PME et TPE sont désormais sensibilisées à l'importance d'une visibilité sur Internet pour développer leur activité et leur notoriété, mais par manque de familiarité avec ce nouveau vecteur de communication, renoncent à y créer leur propre vitrine.

L'OMGA Auvergne a souhaité les aider en mettant en place **un espace dédié aux adhérents sur son site**. Créée en **juin 2008**, **cette « fenêtre ouverte » par l'OMGA Auvergne sur leurs activités** compte déjà **de nombreux sites d'adhérents**. Chaque membre de ce vaste réseau de 3 000 membres peut **rattacher gratuitement le site de son entreprise** à cet espace, accessible sur le site en cliquant sur **“Les sites des adhérents”**.

DES STATISTIQUES INTERNES ET UN OBSERVATOIRE pour bien appréhender le secteur

Statistiques : 22 professions étudiées

L'OMGA Auvergne étudie **22 professions** : **boulangier-pâtissier, coiffeur, boucher-charcutier, fleuriste, maçon, électricien, plombier, menuisier, plâtrier-peintre, gérant de boutique de prêt-à-porter, pharmacien, restaurateur, gérant de café-restaurant, gérant de café, garagiste, alimentation générale, paysagiste, esthéticienne, buraliste-presse, parcs et jardins, transport et messagerie.**

Ces données sont communiquées à **tous les adhérents** occupant l'une de ces professions.

Une **comparaison** leur est proposée entre les données qui les concernent, la moyenne calculée par l'OMGA Auvergne et les données nationales.

Bouchers-charcutiers, boulangers-pâtisseries, coiffeurs, pharmaciens et restaurateurs participent à l'observatoire

L'OMGA Auvergne a mis en place un **observatoire économique** pour **5 professions** : **boucher-charcutier, boulangier-pâtissier, coiffeur, pharmacien et restaurateur** (voir Annexe 2).

Ces données, **basées sur le chiffre d'affaires**, leur sont communiquées tous les trimestres, sauf pour les pharmaciens où le transfert de ces informations s'opère chaque mois.

C'est un outil dynamique et précieux pour sonder **l'évolution d'un marché local** et le **comparer à l'évolution nationale**.



L'OMGA AUVERGNE ses dirigeants



Jean-Michel Belle
président de l'OMGA Auvergne



Catherine Farnoux
directrice de l'OMGA Auvergne

Jean-Michel Belle préside l'OMGA Auvergne depuis novembre 2015.

Cet expert-comptable originaire de Clermont-Ferrand a exercé pendant de nombreuses années à Paris avant de rejoindre sa terre d'origine. Avec ses deux associés, il est aujourd'hui à la tête de deux cabinets d'expertise comptable, l'un à Vichy qui compte dix-sept employés, le second à Chamalières où travaillent deux salariés, et d'un cabinet de commissariat au compte, basé également à Vichy et employant trois personnes. Jean-Michel Belle s'est impliqué depuis plusieurs années dans la vie de la cité. Tout d'abord en tant que trésorier de l'ordre régional des experts-comptables pendant six ans, puis en tant qu'administrateur au CGA Auvergne pendant deux mandats, l'un effectué en tant que trésorier, le suivant en tant que vice-président.

Catherine Farnoux, expert-comptable diplômé, est directrice de la structure depuis 2002.

Après des études menées à Clermont-Ferrand, Catherine Farnoux a débuté sa vie professionnelle à Paris. Revenue dans sa région d'origine en 1991, cette expert-comptable diplômée a pris la direction du CGA Auvergne en 2002. Elle représente aujourd'hui l'OMGA auprès de plusieurs structures du monde économique : l'Ordre des experts-comptables, la CCI, les Dirigeants commerciaux de France...

L'équipe de l'OMGA Auvergne est composée de 6 personnes.

OMGA AUVERGNE

41, RUE DE BLANZAT

63100 CLERMONT-FD

04 73 91 00 70

omga@omga-auvergne.fr

www.omga-auvergne.fr

Annexe 1

Un dossier de gestion type

COMMENTAIRES DE GESTION ANALYSE DES RISQUES (loi du 2 août 2005)

ANALYSE ECONOMIQUE	Exercice	Exercice	Evolution exercices prorataisés	Statistiques nationales
	8 mois	12 mois		
Votre activité	83 985 €	117 106 €	-7,04 %	71,31 %
Votre résultat courant	32 612 €	28 431 €	-41,89 %	
Votre résultat net	31 710 €	28 431 €	-40,23 %	
Votre taux de marge globale	75,08 %	73,53 %	-1,54 points	43,83 %
Vos frais généraux	29,46 %	42,14 %	+12,68 points	24,73 %
Votre rentabilité	38,83 %	24,28 %	-14,55 points	

Base du chiffre d'affaires et du résultat.
Le taux de marge diminue mais reste supérieur à la moyenne de votre profession.

ANALYSE FINANCIERE	impact sur la trésorerie	
La ressource brute dégagée par l'activité de votre entreprise est de	-	+ 34 370 €
Prélèvements	24 099 €	
Acquisitions d'immobilisations	690 €	
Remboursements d'emprunts	19 256 €	
De ces éléments, il se dégage une diminution du fonds de roulement de	9 676 €	
Celui-ci est positif de 53 145 Euros.		
Le financement du cycle d'exploitation (clients, stocks, fournisseurs) a varié de		2 152 €
Votre trésorerie a diminué de	7 522 €	
Elle est positive de 46 911 Euros.		

La structure financière est saine.

CONCLUSION ET ACTIONS A ENTREPRENDRE

Le ralentissement de l'activité doit vous inciter à poursuivre une gestion vigilante. Mais le résultat et la rentabilité demeurent corrects.

Au sommaire =

- Commentaires de gestion et analyse des risques
- La tendance observée dans votre secteur
- Votre activité
- Vos résultats
- Votre marge globale
- La répartition des frais
- Votre excédent brut d'exploitation
- Où est passé votre résultat ?
- Votre structure financière
- Vos ratios
- Soldes intermédiaires de gestion
- Bilans comparés
- Où est passé votre résultat ? (analyse détaillée)
- Notes personnelles

OÙ EST PASSÉ VOTRE RESULTAT ?

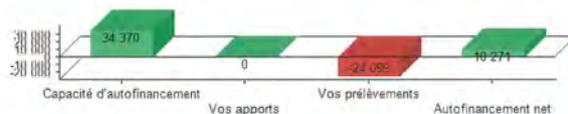
Votre résultat net s'élève à
+ 28 431 Euros



Votre capacité d'autofinancement s'élève à
+ 34 370 Euros

Capacité d'autofinancement	+ 34 370
Vos apports	+ 0
Vos prélèvements	-24 099
Autofinancement net	+ 10 271

Elle correspond à la trésorerie dégagée par votre entreprise dans l'hypothèse d'un règlement comptant des clients et des fournisseurs



Votre autofinancement net s'élève à
+ 10 271 Euros

Autofinancement net	+ 10 271
Nouveaux emprunts et autres ressources	0
Investissements	- 690
Remboursements d'emprunts et autres emplois	- 19 256
Incidence du BFR sur la trésorerie	+ 2 152
Variation de trésorerie	-7 522



Votre trésorerie a varié au cours de l'exercice de
-7 522 Euros

Annexe 2

Des statistiques, un observatoire, une Lettre des Adhérents

Collection de la France des TPE
Cahier n°22, avril 2018
www.fcga.fr

Activité et tendances

2017, la croissance se fait attendre
Indice TPE : -1,0%

26 PROFESSIONS DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN FRANCE

Exemple d'analyse effectuée par l'OMGA Auvergne à destination d'un de ses adhérents restaurateur participant à l'observatoire.

Couverture du numéro 22 (avril 2018) des "Cahiers rouges", édités chaque année par la FCGA. Un extrait concernant l'adhérent est intégré dans le dossier de gestion qui lui est remis par l'OMGA Auvergne.

OBSERVATOIRE DU COMMERCE ET DES SERVICES
4ème Trimestre 2017

Chiffre d'affaires cumulé HT	4ème Tr 17	4ème Tr 16	% de variation	Tendance
Votre entreprise	61 272€	64 181€	13,09%	
Echantillon total	47 713€	47 570€	0,30%	
Tranche de 137 K€ à 219 K€	42 776€	42 066€	1,69%	
Zone 2	47 436€	46 961€	1,01%	
Echantillon national	52 435€	50 352€	4,14%	

Echantillon national : 1453 panélistes

Chiffre d'affaires cumulé HT	3ème Tr 17	3ème Tr 16	% de variation	Tendance
Votre entreprise	219 322€	188 329€	16,46%	
Echantillon total	197 062€	190 825€	3,27%	
Tranche de 137 K€ à 219 K€	169 000€	163 489€	3,37%	
Zone 2	197 257€	187 686€	5,10%	

Echantillon régional : 53 panélistes
Zone 2* : 27 panélistes(s)
Tranche de 137 K€ à 219 K€ : 13 panélistes
*Zone 1 : Clermont et périphérie
Zone 2 : Puy de Dôme hors Clermont
Zone 3 : Auvergne hors Puy de Dôme
Zone 4 : Hors Auvergne

ORGANISME MIEMBRO DE DEPARTAMENTO AGRARIO

OMGA AUVERGNE

la lettre des adhérents #27

VOTRE ACHATS CHAQUE TRIMESTRE

Edito

Le régime micro élargi

En marge des nombreuses mesures annoncées par le Gouvernement la loi de finances pour 2018 introduit le doublement des seuils pour le régime de la micro-entreprise. Avantages et inconvénients.

Cette mesure loi de finances a marqué les esprits par l'annonce de l'augmentation des seuils de chiffre d'affaires pour les entreprises individuelles. Pour soutenir les freelances indépendants, l'article 22 de la loi de finances a introduit des régimes aménagés de droit dérogatoire au régime micro-entreprise. Ces seuils sont passés de 170 000 euros pour les sociétés de vente et de 30 000 euros pour les autres sociétés, indépendamment de la part de chiffre d'affaires de la société, à 340 000 euros pour les sociétés de vente et de 60 000 euros pour les autres sociétés, indépendamment de la part de chiffre d'affaires de la société. Cette mesure a été saluée par les professionnels de la micro-entreprise. Elle permet de bénéficier de nombreux avantages fiscaux et sociaux. Elle permet également de bénéficier de la franchise de chiffre d'affaires de 10% pour les sociétés de vente et de 5% pour les autres sociétés. Elle permet également de bénéficier de la franchise de chiffre d'affaires de 10% pour les sociétés de vente et de 5% pour les autres sociétés. Elle permet également de bénéficier de la franchise de chiffre d'affaires de 10% pour les sociétés de vente et de 5% pour les autres sociétés.

Zoom sur la fiscalité

Le régime micro élargi permet de bénéficier de nombreux avantages fiscaux et sociaux. Il permet notamment de bénéficier de la franchise de chiffre d'affaires de 10% pour les sociétés de vente et de 5% pour les autres sociétés. Il permet également de bénéficier de la franchise de chiffre d'affaires de 10% pour les sociétés de vente et de 5% pour les autres sociétés. Il permet également de bénéficier de la franchise de chiffre d'affaires de 10% pour les sociétés de vente et de 5% pour les autres sociétés.

OMGA Auvergne

Couverture du numéro 27 (mars 2018) de la Lettre des Adhérents, éditée tous les trois mois par l'OMGA.